



**Embargo : 25 août 2009, 11h00**

Seul le texte prononcé fait foi

## L'assurance invalidité comme pilier social

Joël Favre, président du bureau romand de coordination Pro AI  
à la conférence de presse du 25 août 2009

---

**Les feux d'artifice qui ont illuminé nos villes le 1<sup>er</sup> août, les fusées, les feux de Bengale et toutes les autres merveilles pyrotechniques ont coûté environ 500 millions de francs aux collectivités publiques et aux privés. En un seul soir, je le souligne. Même si nous n'avons pas profité de ces spectacles, nous, les aveugles et les malvoyants, nous nous sommes sincèrement réjouis pour vous les bien-portants, pour nos enfants, pour tout le peuple qui mérite de pouvoir fêter ce grand jour. Alors, rien d'étonnant que nous vous demandions, à vous les bien-portants, de participer au financement de l'assurance invalidité même si vous n'en profitez pas immédiatement. Le sacrifice demandé n'est pas très douloureux, mais il aura des effets gigantesques. Il garantira à 700'000 handicapés et malades chroniques du pays la continuité d'une institution inestimable. Cette institution, englobée dans le système de nos assurances sociales a contribué de façon claire à l'essor économique de notre pays. La stabilité sociale d'un peuple libéré de la peur du besoin a permis une prospérité économique inégalée.**

Aujourd'hui, si notre assurance invalidité est en déficit, c'est surtout parce que les recettes n'ont pas suivi les nouveaux coûts qu'elle doit supporter. En effet, ces dernières décennies:

1. Les progrès de la médecine ont aussi profité aux handicapés. Notre espérance de vie a, elle aussi, augmenté. Des maladies congénitales que l'on ne pouvait pas traiter il y a quelques années encore, peuvent l'être maintenant. Le nombre de mesures médicales pour les prématurés a fortement augmenté par exemple.
2. Les changements démographiques ont aussi une influence sur cette assurance. Le risque d'invalidité augmente fortement dans la classe d'âge des 55 à 65 ans. Or, la part de la population se situant dans cette classe d'âge a fortement crû. Dans ce contexte, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes pèse aussi dans la comptabilité de l'assurance invalidité.
3. La croissance des troubles psychiques est, elle aussi, le reflet de l'évolution de la vie moderne. Le travail mental est désormais devenu prépondérant. Hier, un employé souffrant de problèmes psychiques aurait tout de même poursuivi sa tâche devant sa chaîne de montage. Par contre, l'employé travaillant seul devant son ordinateur ne pourra certainement pas tenir le coup le jour où ce genre de problèmes surgira.

Pour faire face à ces nouveaux défis et pour réinsérer ceux qu'un coup du sort a touché, il faut donc absolument une assurance invalidité financièrement stable. Il faut ensuite aussi des entreprises responsables, des administrations ouvertes d'esprit pour les engager.

C'est ce qui m'est arrivé. Grâce à l'AI et malgré la maladie de la rétine qui me touche, je continue à lire par le biais d'un appareil de lecture très coûteux. J'écris à l'ordinateur qui est muni d'un programme agrandisseur de textes et pourvu d'une synthèse vocale. J'ai bénéficié d'une mesure de réinsertion très onéreuse qui m'a permis de reprendre des études universitaires. Durant toutes ces années d'études, l'AI m'a versé des indemnités à hauteur du 80% de mon ancien salaire. Aujourd'hui, je travaille, je subviens aux besoins de ma

famille. J'ai même la fierté de pouvoir payer des impôts plutôt que de coûter cher à ma communauté. Ce qui aurait été le cas si, après une période de chômage, j'avais dû être pris en main par l'aide sociale.

Nos adversaires d'aujourd'hui sont ceux qui ont combattu, hier, l'initiative sur les droits égaux pour les handicapés. Ce sont eux qui ont freiné des quatre fers l'essor d'une politique qui nous aurait permis de devenir véritablement autonomes, de sortir des institutions spécialisées par exemple. Lorsque l'on écoutera les handicapés et les spécialistes en la matière, les écoles, les transports et les places de travail seront véritablement accessibles. Intégrés et productifs, nous couterons beaucoup moins à l'AI. Mais surtout nous apporterons beaucoup à notre société, en lui montrant l'exemple du courage, de la ténacité et de la profondeur d'esprit. Cet objectif, nous l'atteindrons. Mais d'abord, gagnons cette première étape, garantissons le financement de l'AI le 27 septembre.

---

**Contact:**

Joël Favre, 078 649 71 48

[www.sauver-nos-rentes.ch](http://www.sauver-nos-rentes.ch)

[www.sauver-nos-rentes-blog.ch](http://www.sauver-nos-rentes-blog.ch)

[www.proai.ch](http://www.proai.ch)



**Embargo : 25 août 2009, 11h00**

Seul le texte prononcé fait foi

## L'AI et la nécessité d'un Etat social fort

Stéphane Rossini, Conseiller national, PSS/Valais  
à la conférence de presse du 25 août 2009

---

### Un contexte social tendu

Le 27 septembre prochain, la votation sur le financement de l'AI sera décisive. Non seulement pour l'assurance-invalidité, mais aussi pour l'orientation que le Peuple suisse donnera à l'avenir de la politique sociale. En effet, plusieurs assurances sociales sont aujourd'hui soumises à de fortes pressions politiques et plusieurs de leurs prestations sont rediscutées. AVS, LPP, LACI, LAA, LAMal et AI sont concernées. Malgré une période de haute conjoncture, les autorités fédérales ont été incapables jusqu'ici d'assainir les finances des régimes sociaux les plus affectés : Invalidité et Chômage.

Faites, par définition, pour répondre aux problèmes découlant notamment des conséquences de la mauvaise conjoncture, ces deux assurances entrent fragilisées dans la période de crise. En reconsidérant leurs prestations, on accroît les risques graves d'exclusion des victimes de la crise, que l'on enverra vers l'humiliante assistance publique. Il faut donc lutter avec détermination pour éviter que l'on en revienne aux principes sociaux du 19<sup>ème</sup> siècle et à la charité !

### Assumons nos responsabilités !

Sur la question du financement de l'AI, les manœuvres durent depuis des années. Les autorités n'ont pas assumé leurs responsabilités. Le rythme a été dicté par l'UDC, qui avait un but clair : démanteler l'assurance sociale et affaiblir l'AVS, pour ensuite être en mesure d'exiger une drastique réduction des prestations AI et une forte augmentation de l'âge de la retraite AVS. Sans solution, la situation financière de l'AI n'a donc cessé de s'aggraver. Cette assurance sociale se trouve désormais surendettée. Affaiblir davantage l'AI affaiblirait la solidarité sociale et la cohésion nationale de ce pays.

### Personnes et entreprises

Les prestations de l'AI sont essentielles, voire vitales, pour des dizaines de milliers de citoyens. Elles sont d'une grande importance aussi pour des dizaines de milliers d'entreprises. Ainsi, par les mesures introduites dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> révision dans les domaines de la détection et de l'intervention précoces, le législateur a renforcé les dispositifs de collaboration avec les entreprises. La loi permet d'identifier rapidement les personnes comportant des risques avérés d'incapacité de gain pour des raisons d'invalidité ; elle alloue aussi des moyens et des mesures supplémentaires en matière d'intégration et de réadaptation professionnelles, notamment par l'octroi d'indemnités journalières, le développement des pratiques de stages, la compensation des surprimes d'assurance, etc. Il convient donc de stabiliser le régime pour que ces pratiques puissent durer. Seule une action à long terme pourra réellement produire des effets, tant sur la qualité des prestations que sur la maîtrise des coûts.

Et puis, une réalité est trop souvent passée sous silence dans ce débat social : la réalité des personnes victimes d'invalidités physiques ou psychiques et dans l'incapacité de travailler, qui bénéficient d'un salaire pour vivre. Derrière les chiffres fièrement arborés par l'autorité s'agissant de la baisse du nombre de rentes allouées, se trouvent des personnes (mais aussi des familles qui en dépendent) atteintes dans leur intégrité physique ou psychique, partiellement ou totalement incapables de réaliser un gain pour survivre

économiquement. Sans AI, c'est l'exclusion garantie, la fin des mesures d'intégration, la porte ouverte vers l'assistance.

Enfin, il y a les victimes potentielles, groupe auquel chacun de nous appartient, et sur qui plane le spectre de la misère économique en cas de survenance d'une invalidité. Ne sous-estimons pas les effets négatifs de cette insécurité, notamment sur l'effritement de la confiance de la population envers les régimes sociaux. Cotiser sans savoir si, en cas de besoin, on pourra bénéficier de prestations provoquera un affaiblissement dramatique de la solidarité.

### **En finir avec les actes punitifs**

L'« esprit » de la 5<sup>ème</sup> révision AI était discutable. En postulant une définition plus restrictive de l'invalidité, en donnant un objectif arbitraire de réduction de 20% de nouvelles rentes, en prétérant les personnes victimes d'une invalidité psychique, on a fait de cette révision un acte punitif. La 6<sup>ème</sup> révision annoncée vise elle aussi à supprimer des milliers de rentes, ce qui constitue un acte de pur démantèlement. Nouvelle punition... Comme si l'assuré pouvait choisir lui-même de devenir invalide !

Il importe de voir plus loin et de respecter les principes de la sécurité sociale d'une part, en cessant d'affaiblir les personnes fragilisées, d'autre part, en garantissant le financement du système de répartition de l'AI. Sans TVA supplémentaire, les invalides et les invalides potentiels que nous sommes toutes et tous risquent, dans le pays le plus riche du monde, de n'avoir comme espoir social que le recours à l'assistance. Une honte ! Et puis, le danger majeur d'affaiblir l'AVS (qui assure les liquidités de l'AI) est réel. On ne saurait donc rater l'opportunité de séparer financièrement ces deux régimes.

Sans aucun doute, un OUI à l'augmentation de la TVA pour l'AI s'impose. Nous sommes toutes et tous concernés. Nous avons toutes et tous le droit d'aspirer à une existence digne, d'autant plus lorsque sévit la souffrance. L'exclusion n'est pas une fatalité, c'est un choix politique, un choix que nous refusons, car nous avons les moyens de faire mieux !

---

#### **Contact:**

Stéphane Rossini, conseiller national, PSS, 079 628 88 17

[www.sauver-nos-rentes.ch](http://www.sauver-nos-rentes.ch)

[www.sauver-nos-rentes-blog.ch](http://www.sauver-nos-rentes-blog.ch)

[www.proai.ch](http://www.proai.ch)



**Sûre, solide, sociale.  
Notre assurance invalidité.**

**Embargo : 25 août 2009, 11h00**

Seul le texte prononcé fait foi

## **Pouvoir compter sur l'AI. Et si c'était vous ?**

Luc Recordon, Conseiller aux Etats, Les Verts/Vaud  
à la conférence de presse du 25 août 2009

---

Un chef d'entreprise plein d'énergie, à la tête d'une PME florissante, voit sa société tomber en faillite à la suite d'un coup du sort : son directeur technique a commis une grosse erreur de conception. Après une première reprise du travail assez réussie, il perd ce nouvel emploi en raison d'une restructuration. Son âge et ses qualifications l'empêchent, malgré des efforts considérables, de se recaser. A la surprise générale de qui le connaît, il tombe alors dans une profonde dépression et seule une rente AI lui assure de modestes moyens d'existence.

Le parcours d'un avocat flamboyant suit presque le même schéma, comme conséquence d'une maladie neurologique imprévue. La rente AI lui assure un minimum vital, il peut acquérir un petit revenu complémentaire, en étant en mesure de travailler à 20 %.

Une dame dans la soixantaine est amputée des deux jambes suite aux effets dévastateurs d'un diabète. Elle n'est même pas certaine de disposer de deux prothèses pour des actes aussi élémentaires que d'aller à la salle de bains ou aux toilettes, d'aucuns jugeant qu'elle peut passer toute sa vie au lit vu son âge...

A l'inverse, le soussigné ne pourrait accomplir son activité de parlementaire fédéral, de municipal, d'administrateur bancaire et d'avocat sans les (coûteuses) prothèses que paie l'AI et qu'il faut souvent réparer ou renouveler, ni sans une automobile transformée pour la conduite manuelle.

On pourrait multiplier de tels exemples. Ils montrent bien que tout un chacun peut de manière inattendue avoir besoin de prestations élémentaires de l'AI. Laisser cette assurance en mauvaise posture serait indigne et, de surcroît, empêcherait l'insertion de personnes frappées par le handicap.

---

### **Contact:**

Luc Recordon, conseiller aux Etats, Les Verts, 021 345 36 40

[www.sauver-nos-rentes.ch](http://www.sauver-nos-rentes.ch)

[www.sauver-nos-rentes-blog.ch](http://www.sauver-nos-rentes-blog.ch)

[www.proai.ch](http://www.proai.ch)





**Sûre, solide, sociale.  
Notre assurance invalidité.**

**Embargo : 25 août 2009, 11h00**

Seul le texte prononcé fait foi

## **La situation financière de l'AI : ça ne peut plus durer**

Thérèse Mayer Kaelin, Conseillère nationale, PDC/Fribourg  
à la conférence de presse du 25 août 2009

---

**Au cours des 20 dernières années, la situation financière de l'AI s'est continuellement dégradée. Aujourd'hui, elle est dramatique : malgré les mesures d'économie les plus diverses, les comptes de l'AI présentent un déficit structurel de 1,4 milliard de francs par an. Début 2009, les dettes accumulées par l'AI culminaient à environ 13 milliards de francs : elles pèsent de plus en plus lourd sur le fonds de compensation AVS. Il est donc urgent d'intervenir.**

### **L'évolution des déficits de l'AI**

Depuis 1993, les comptes de l'AI sont régulièrement déficitaires. Relativement modestes au départ, les déficits ont dépassé la barre des 500 millions à partir de 1997. Ils ont augmenté d'année en année, pour atteindre la somme de 1,7 milliard en 2005.

### **Des déficits stabilisés, sans plus**

Depuis 2005, cette évolution a pu être enrayée, grâce aux mesures d'économie de la 4<sup>e</sup> révision de la l'AI et à l'observation d'une pratique plus rigoureuse lors de l'octroi de rentes. Les déficits ont même commencé à diminuer légèrement. Les comptes 2006 et 2007 se sont soldés par des déficits de près de 1,6 milliard de francs (sans tenir compte des dépenses extraordinaires découlant de la mise en œuvre de la RPT).

La 5<sup>e</sup> révision de la l'AI s'est accompagnée de nouvelles mesures d'austérité. Toutefois, les économies prévues ont été en grande partie annulées par les dépenses liées à l'amélioration des mesures d'intégration. Pour 2008 et 2009, les comptes devraient clore sur des déficits de près de 1,4 milliard de francs : les déficits ont donc légèrement baissé et se sont stabilisés, sans plus. La question n'est donc pas résolue.

### **Une montagne de dettes qui culmine à 13 milliards de francs**

Début 2009, les dettes de l'assurance-invalidité atteignaient déjà la somme d'environ 13 milliards de francs. Cette montagne augmente chaque jour de 4 millions de francs, soit 1,4 milliard par an. Si on n'intervient pas, les dettes dépasseront la barre des 20 milliards, au plus tard en 2014 !

**Le fait que la situation de l'assurance-invalidité se soit à ce point dégradée en l'espace de 20 ans a des raisons que l'on oublie souvent dans le débat actuel : l'évolution démographique, les progrès de la médecine, l'évolution du marché du travail, l'ouverture à l'égard de plus de maladies. Or, il faut savoir que, contrairement à ce qui s'est passé pour l'assurance-maladie et l'assurance-accidents, ces facteurs de coûts n'ont, depuis 10 ans, pas été compensés par de nouvelles recettes.**

**Les recettes : un taux de cotisation inchangé depuis 14 ans**

## **Les dettes grèvent de plus en plus le fonds de compensation AVS**

On peut s'étonner que l'AI dispose encore de liquidités, malgré cette montagne de dettes ; la raison est simple : les déficits des comptes de l'AI sont financés par le fonds de compensation AVS. Ce fonds a en réalité pour rôle d'assurer le versement des rentes AVS dans le cadre de la procédure de répartition actuellement appliquée. Cependant, les réserves de liquidités du fonds de compensation AVS diminuent chaque année à cause des dettes de l'AI. Si on ne met pas un terme à ce « pompage », le jour viendra où le paiement des rentes AVS sera sérieusement compromis.

## **Un fonds de compensation distinct pour l'AI : pour assurer l'avenir de l'AVS**

Le Parlement a également décidé de constituer un fonds de compensation distinct pour l'AI. Il sera doté d'un capital de départ de 5 milliards de francs, provenant du fonds de compensation AVS. A l'aide de ce capital relativement modeste, l'AI devra à l'avenir veiller à disposer des liquidités qui lui sont nécessaires.

Le fait de séparer le fonds AVS et le fonds AI est une revendication posée depuis longtemps par différents milieux. A partir de 2011, les réserves de l'AVS ne devront plus combler les déficits de l'AI : cette solution met fin à la sape progressive des réserves de l'AVS par l'AI.

La constitution d'un fonds de compensation distinct pour l'AI est toutefois liée au financement additionnel. Si le financement additionnel est rejeté, le fonds AVS continuera à assurer le financement de l'AI. Qui est favorable à la séparation des fonds de compensation doit dire OUI au financement additionnel.

---

### **Contact:**

Thérèse Meyer-Kaelin, PDC, 079 287 41 46

[www.sauver-nos-rentes.ch](http://www.sauver-nos-rentes.ch)

[www.sauver-nos-rentes-blog.ch](http://www.sauver-nos-rentes-blog.ch)

[www.proai.ch](http://www.proai.ch)



**Sûre, solide, sociale.  
Notre assurance invalidité.**

**Embargo : 25 août 2009, 11h00**

Seul le texte prononcé fait foi

## **Financement additionnel de l'AI par une hausse de la TVA : une mesure temporaire... et qui en évite d'autres**

Christophe Reymond, directeur du Centre Patronal  
à la conférence de presse du 25 août 2009

---

La nécessité de procéder, pendant un temps, à un effort financier supplémentaire en faveur de l'assurance-invalidité ne fait pas de doute quant à son principe. D'une part, la Suisse se fait un point d'honneur à ne pas concevoir le financement de ses institutions sociales comme les pays qui l'envisagent par le creusement d'un trou sans fond. D'autre part, le comblement des quelque 14 milliards de l'endettement actuel et l'élimination du déficit annuel de 1,4 milliard de francs par le seul truchement de mesures d'économie serait ou socialement irresponsable (il s'agirait de réduire d'environ 40% des rentes qui s'élèvent en moyenne annuelle à 1'600 francs par personne), illusoire (les abus existent, mais pas dans une ampleur telle que leur éradication permettra l'équilibre) ou encore non mature (un changement fondamental de la définition du droit à la rente dans un sens plus restrictif n'est pas à l'ordre du jour).

Le principe d'un financement additionnel étant admis, ses caractéristiques peuvent être appréciées en fonction de trois éléments.

### **Une judicieuse articulation dans le temps**

En premier lieu, il faut observer que la hausse de la TVA s'inscrit comme le deuxième échelon d'un plan en trois étapes. La première est la 5<sup>e</sup> révision de la loi – déjà réalisée – et la dernière la 6<sup>e</sup> révision – actuellement en consultation et qui vise, par une réduction des dépenses, à permettre à l'assurance de fonctionner sans déficit après la période de financement additionnel. Il existe donc un plan général qui ne consiste pas seulement en une promesse, mais en un programme fortement articulé et en cours de réalisation.

Sur le plan temporel toujours, le financement additionnel sera en vigueur pour une période de sept ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou 31 décembre 2017. Cette limitation dans le temps est expressément spécifiée dans l'arrêté fédéral sur lequel nous votons et l'augmentation prendra fin automatiquement, sans qu'aucune mesure ne doive être prise. C'est au contraire le maintien de cette augmentation qui nécessiterait à nouveau une approbation du peuple et des cantons.

### **Des charges supplémentaires raisonnables**

En second lieu, la solution de l'augmentation proportionnelle des taux de TVA apparaît supportable tant pour le monde économique que pour les ménages (on note en particulier un accroissement de 0,1% seulement du taux réduit pour les biens de première nécessité, à 2,5%). Décidée en période de crise, mais n'entrant en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle est susceptible de ne déployer ses effets qu'au moment où le cycle économique sera à nouveau en phase ascendante.

Par ailleurs, la hausse sera supportable socialement. L'Office fédéral des assurances sociales a estimé la charge supplémentaire à Fr. 14.80 par mois en moyenne, ce qui représente 0,17% du revenu des ménages. Toujours selon les calculs de l'OFAS, les charges supplémentaires seraient les suivantes :

- Pour des revenus mensuels jusqu'à Fr. 4'600.- : Fr. 7.10 par mois;
- Pour des revenus mensuels compris entre Fr. 4'600.- et Fr. 6'700.- : Fr. 10.50 par mois;
- Pour des revenus mensuels de Fr. 11'900.- ou plus : Fr. 25.60 par mois.

Ces chiffres montrent qu'il est probablement impossible de considérer que ces prélèvements supplémentaires auront un impact direct sur la consommation dans le pays.

### **Une solution moins mauvaise que d'autres**

En troisième lieu, il faut se réjouir que la solution du relèvement de la TVA ait été préférée à celle de l'augmentation des cotisations salariales. On relèvera d'abord que depuis l'instauration du système, en 1960, les assurés et les employeurs ont été très considérablement mis à contribution (les cotisations paritaires prélevées à l'origine l'étaient au taux de 0,4% et l'on en est aujourd'hui à 1,4%). Par ailleurs, il y a eu, au fil du temps, des versements ponctuels (mais massifs) en provenance du régime des allocations pour perte de gain.

Plutôt que de continuer à ne frapper que le travail, il est judicieux que la source de financement soit plus large et plus équitable. Dans la mesure où l'assiette fiscale est la consommation, la hausse concerne en effet tous les revenus, et pas seulement ceux d'une activité lucrative. Par ailleurs, la TVA n'alourdit directement ni les charges salariales, ni les investissements. Enfin, elle a pour avantage de ne pas renchérir non plus les exportations.

---

#### **Contact:**

Christophe Reymond, 021 796 33 00

[www.sauver-nos-rentes.ch](http://www.sauver-nos-rentes.ch)

[www.sauver-nos-rentes-blog.ch](http://www.sauver-nos-rentes-blog.ch)

[www.proai.ch](http://www.proai.ch)



**Embargo : 25 août 2009, 11h00**

Seul le texte prononcé fait foi

## **Conséquences financières et sociales d'un non sur les générations actuelles et futures**

Martine Brunshwig Graf, Conseillère nationale, PLR :Les Libéraux-Radicaux  
à la conférence de presse du 25 août 2009

---

L'assainissement des assurances sociales est devenu un impératif prioritaire en matière de politique sociale et financière. Aujourd'hui, c'est l'assurance-invalidité (AI) qui accroît chaque année lourdement sa dette. Demain, ce sera l'assurance-chômage dont il faudra s'occuper, puis viendra l'assurance-vieillesse (AVS) en raison de l'évolution démographique.

Dans un tel contexte, le vote du 27 septembre prochain revêt une importance particulière pour la cohésion entre les générations jeunes et moins jeunes, entre les actifs et les rentiers, entre les personnes valides et les personnes frappées de handicap.

### **Préserver la cohésion**

La politique que nous choisissons de conduire n'est pas neutre sur le plan de l'équilibre, qu'il soit social ou financier. Les conséquences de nos décisions ne se font pas sentir à court terme seulement, mais elles vont se répercuter dans le temps et vont concerner aussi bien les générations actuelles que les générations futures.

La responsabilité politique est lourde. Si rien n'est fait dans ces différents domaines, ces assurances pourraient bien un jour faire défaut à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

### **Stopper l'hémorragie**

Approuvée par le peuple, la 5e révision de l'AI est entrée en vigueur le 1.1.08. Elle doit contribuer à réduire les dépenses de 500 millions par an d'ici 2017. Mais cela ne suffira pas. Le déficit annuel de l'AI atteint en moyenne 1.4 milliard par an. La dette se montera, en 2009, à 14.4 milliards de francs ! Tout ceci au détriment de l'AVS avec laquelle elle fait compte commun, dans l'attente du résultat de la votation !

Tout ceci coûte, en intérêts, un montant annuel de plus de 360 millions de francs.

La question qui se pose dès lors est la suivante : peut-on tolérer cela plus longtemps ?

Le Conseil fédéral a d'ores et déjà annoncé, comme l'a exigé le Parlement, qu'il allait présenter une 6<sup>e</sup> révision de l'AI. Au programme : de nouvelles économies de 550 millions pour un premier paquet, et d'autres économies du même ordre de grandeur dans un second paquet. Ceci ne se fera pas sans douleur et peut-être avec demande de référendum à la clé.

Peut-on attendre sans autre l'entrée en vigueur de la 6e révision, avec les risques référendaires qui y sont liés ? Peut-on laisser l'endettement s'accroître chaque année de plus d'un milliard en attendant ? Les recettes de la TVA, pour la période 2011 à 2017, sont estimées annuellement à 1.1 milliard.

Une 6e révision de l'AI ne pourrait développer des effets à court terme et certainement pas combler les 1.1 milliards manquants des années 2011, 2012 ou 2013, en restant optimistes.

## **Préserver l'AVS**

Aujourd'hui, la dette de l'AI grève les comptes de l'AVS. Le parlement a décidé d'une séparation des fonds AVS et AI afin d'éviter que dans le futur, l'AVS ne se retrouve gravement menacée dans sa capacité financière à assurer ses prestations actuelles et futures.

Un refus, le 27 septembre prochain, remet en cause le processus d'assainissement des comptes AVS/AI. Les conséquences sont malheureusement prévisibles, la dette va augmenter de 10% chaque année, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

---

### **Contact:**

Martine Brunshwig Graf, PLR, 079 507 28 00

[www.sauver-nos-rentes.ch](http://www.sauver-nos-rentes.ch)

[www.sauver-nos-rentes-blog.ch](http://www.sauver-nos-rentes-blog.ch)

[www.proai.ch](http://www.proai.ch)